

DUEF A2
Diplôme universitaire
d'études françaises

Livret d'accueil de l'étudiant.e



Sommaire

- 2.Présentation du DELCIFE
- 3.Présentation de la faculté LLSH
- 4.Scolarité/accueil
- 4.Inscription
- 5.La Maison des Langues et des Relations Internationales
- 5.Sécurité sociale
- 6.Calendrier
- 7.Enseignements
- 7.Description des cours
- 8.Options
- 9.Contrôle des connaissances
- 11.Conditions d'admission à l'université
- 11.Dispositifs d'apprentissage des langues
- 12.Informations utiles
- 13.Lexique
- 14.Plan

Bienvenue au DELCIFE !

Présentation du Delcife

Le Département d'enseignement de la langue, de la culture et des institutions françaises aux étrangers (DELCIFE) est un centre affilié à l'association des directeurs de centres universitaires d'enseignement du français pour les étrangers (ADCUEFE) 

www.campus-fle.fr/

Il dispense depuis 1978 des cours de langue, de méthodologie universitaire et de civilisation française au sein de l'UPEC. Localisé dans un bâtiment situé près de l'arrêt de métro « Créteil Université » (ligne 8), la Maison des langues et des relations internationales, il bénéficie d'équipements de qualité.

PRÉSENTATION DE LA FACULTÉ DES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES

L'ÉQUIPE DE DIRECTION

Doyen : doyen-llsh@u-pec.fr

Vice-doyens :

Moyens

Pédagogie

Recherche

Relations internationales

Responsable administrative :

ra-llsh@u-pec.fr - 01 45 17 11 92

Secrétaire de direction : sec.direction-llsh@u-pec.fr

01 45 17 11 32

Les informations seront mises à jour à l'adresse :

<https://llsh.u-pec.fr/faculte>

RELATIONS INTERNATIONALES

Dans le cadre d'accords de partenariat avec des universités étrangères, vous pouvez réaliser une partie de votre cursus à l'étranger en validant des crédits ECTS suivant le contrat d'études arrêté avant votre départ.

Contact : Vincent RONACH

Site Campus centre - bât. i, 1er étage, bureau i3 102

international-llsh@u-pec.fr - 01 45 17 66 86

BUREAU D'AIDE À L'INSERTION PROFESSIONNELLE (BAIP)

Sa mission est d'informer et d'orienter les étudiants dans leur recherche de stage ou d'un premier emploi. Il est chargé de diffuser des offres de stages et d'emplois et accompagne les étudiants dans la signature des conventions. Il entretient des relations avec les acteurs socio-économiques et institutionnels de la région et développe des partenariats.

Contact : Nicolas BILET

Site Campus centre - bât. i, 2ème étage, bureau i3 219

baip-llsh@u-pec.fr - 01 45 17 70 53

Scolarité - accueil

Maison des langues et des relations internationales (Campus Mail des Mèches à Créteil)

Rez-de-chaussée, bureau 014

01 82 69 48 70

delcife@u-pec.fr

Horaires d'ouverture aux étudiant.e.s

- Lundi : 9h00-12h00
- Mardi – Mercredi – Jeudi : 9h00-12h00 / 13h30-16h00
- Vendredi : 9h00-12h00

Rôle de votre scolarité

- vous accompagner dans la phase d'inscription ;
- fournir des informations sur les emplois du temps, les salles, les examens, les résultats d'examens ;
- éditer des certificats de scolarité et des certificats d'assiduité.

Les certificats d'assiduité pour la préfecture seront préparés par la gestionnaire de scolarité du Delcife avant les dates de renouvellement de visa.

Pensez à venir les chercher à l'avance au bureau 014 pendant les horaires d'ouverture.

Attention : *À certaines périodes, l'ouverture de la scolarité peut être restreinte. Ne venez pas au dernier moment si vous avez besoin d'un document ou d'un renseignement important.*

Inscription

Vous avez passé le test de français et vous connaissez à présent votre niveau d'admission. Encore 3 étapes avant d'être définitivement inscrit.e :

Le paiement de la CVEC

Dès que vous savez que vous êtes admis.e, connectez-vous au site

<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>



La Contribution de Vie Etudiante et de Campus est obligatoire, et nationale ; tous les étudiants doivent la verser.

Elle est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants.

En 2020-2021, elle coûte 92€ (offerte aux demandeurs d'asile, réfugiés, et boursiers).

L'inscription pédagogique

Sa date varie selon votre niveau d'admission. Elle a lieu à la Maison des langues et des relations internationales.

- vous choisissez votre emploi du temps ;
- vous recevez un dossier administratif à remplir chez vous (n'oubliez pas de joindre les pièces demandées) ;
- vous obtenez un rendez-vous avec le service des inscriptions (SIOE) pour procéder à votre inscription administrative.

L'inscription administrative

Présentez-vous au service des inscriptions :

Service inscription et organisation des études (SIOE)

Campus centre,

61, av. du G^{al}-de-Gaulle à Créteil. Bâtiment i, niveau dalle

Apportez :

- votre dossier complet (remis lors de l'inscription pédagogique);
- l'autorisation d'inscription ;
- l'attestation de CVEC, imprimée
- le montant total de vos frais de scolarité (chèque non rempli ou carte bleue uniquement).

Le service des inscriptions vous remettra :

- votre carte d'étudiant.e;
- 3 certificats de scolarité (*à ne pas utiliser pour la préfecture*);
- 2 bulletins de versement des droits et adhésions universitaires;
- 1 attestation d'affiliation au régime de sécurité sociale des étudiant.e.s ;
- 1 identifiant pour accéder à l'ensemble des services numériques de l'université.

La Maison des langues et des relations internationales

Rez-de-chaussée 001 à 015 :

Direction des Relations Internationales (DRI) et UFR Lettres Langues et Sciences Humaines (LLSH) : Département de Langues Etrangères Appliquées (LEA) et Delcife

1^{er} étage :

Service de formation continue en anglais.

2^e, 3^e et 4^e étages :

Salles de cours et salles multimédias.

L'accès aux étages se fait par l'escalier central. Si vous souffrez d'un handicap (ponctuel ou permanent), demandez une carte d'ascenseur à l'accueil du service Patrimoine (FSEG, rez-de-chaussée, à gauche).

Sécurité sociale



Tout étudiant d'origine étrangère doit s'inscrire sur le site <https://etudiant-etranger.ameli.fr>

Cette inscription est obligatoire et gratuite ; elle permet l'obtention d'un numéro de sécurité sociale, et ainsi, le remboursement total ou partiel des frais de santé (médecins, soins, hospitalisation, médicaments).

Maison de la santé



A l'UPEC vous pouvez prendre des rendez-vous de prévention médicale avec des personnels de santé (généraliste, dentiste, psychologue, ostéopathe). Prendre RDV par le site Doctolib.

<https://www.doctolib.fr/etablissement-de-prevention/creteil/service-de-sante-universitaire-ssu-upec>

Calendrier

1^{er} semestre

13 semaines de formation
+ 1 semaine d'examens

A la fin du 1^{er} semestre

Attention : Si vous souhaitez vous réinscrire au 2nd semestre, vous devez prendre contact avec la scolarité du Delcife.

Vous devrez être présent.e le jour des inscriptions pédagogiques du 2nd semestre.

Vous n'aurez pas besoin de passer le test de placement, il sera tenu compte de vos résultats aux examens du 1^{er} semestre.

2nd semestre

13 semaines de formation
+ 1 semaine d'examens

Vacances

Consultez le tableau d'affichage près du bureau 014.

- automne : 1 semaine, fin octobre
- fin d'année : 2 semaines, fin décembre
- hiver : 1 semaine, en février
- printemps : 2 semaines, en avril

Jours fériés

- Toussaint : 1^{er} novembre
- armistice de 1918 : 11 novembre
- lundi de Pâques
- fêtedutravail: 1^{er} mai
- victoire de 1945 : 8 mai
- jeudi de l'Ascension
- lundi de Pentecôte

À la fin du 2nd semestre

Pour vous réinscrire pour la rentrée suivante, vous devez remplir la fiche de vœux lors des examens et être présent.e le jour des inscriptions pédagogiques du 1^{er} semestre (septembre). Votre place ne sera pas réservée tant que vous n'aurez pas réglé les frais d'inscription. Vous n'aurez pas besoin de passer les tests de septembre, il sera tenu compte de vos résultats à l'examen.

Pour connaître les dates des inscriptions et autres informations

Consultez :

- le tableau d'affichage du Delcife ;
- le site internet www.u-pec.fr/delcife et www.facebook.com/delcife.upec
- la gestionnaire de scolarité.



Enseignements

Ils portent sur la langue française, les techniques de travail universitaire et la civilisation française. Sauf indication contraire, chaque cours dure 1h30. Les étudiant.e.s ont droit au maximum à 20 heures de formation par semaine, y compris les sorties culturelles.

Bloc fondamental (cours obligatoires)

- grammaire -temps : conjugaison et usage des temps
- grammaire-syntaxe : construction des phrases
- expression écrite
- compréhension écrite
- vocabulaire
- expression orale
- compréhension orale
- civilisation de la vie quotidienne
- pédagogie de projets

Options

(2 options au choix. Offre variable selon les semestres)

- multimédia
- atelier d'expressionS
- orthographe
- phonétique

Sorties culturelles

Inscription chaque semaine sur le panneau d'affichage du DELCIFE.

(Offre variable selon les semestres)

Description des cours

Grammaire-Temps

Révision des conjugaisons ; entraînement à l'utilisation des temps.

Grammaire-Syntaxe

Règles de la grammaire française et exercices d'entraînement. Construction de la phrase simple, et bases de la phrase complexe.

Expression écrite

Entraînement à l'écriture de textes narratifs ou descriptifs. Une grande attention est accordée à l'acquisition du vocabulaire et à la réutilisation des règles vues en cours de grammaire.

Compréhension écrite

À partir de textes de difficulté croissante (publicités, faits divers, articles de presse, textes littéraires simples), les étudiant.e.s sont amené.e.s à améliorer leurs compétences en lecture. Ils/elles sont entraînés à répondre à différents types de questionnaires.

Vocabulaire

Enseignement systématique du lexique (niveau A2 du CECRL). Entraînement à son utilisation à l'écrit et à l'oral.

Expression orale

Mise en confiance par l'exploitation de situations de communication avec jeux de rôles, commentaires d'images, discussions. Correction linguistique. Correction phonétique.

Compréhension orale

Entraînement à la compréhension de l'oral de la vie quotidienne. À partir d'enregistrements, réponses à des questionnaires de compréhension globale ou détaillée. Ce cours est renforcé par des activités en ligne obligatoires, pour lesquelles l'étudiant.e travaille individuellement, à son rythme.

Civilisation de la vie quotidienne

Sujets de civilisation abordés à partir des questionnements des étudiant.e.s sur la vie quotidienne en France : règles de politesse, modes d'alimentation, principes organisateurs du calendrier, etc. utilisation de textes, infographie ou de vidéos.

Pédagogie de projets

L'enseignant propose à la classe différentes tâches à réaliser, afin de mobiliser toutes les compétences : oral comme écrit, expression comme compréhension. Travail alternativement individuel et collectif. Pratique du français dans une perspective actionnelle qui aboutit à une réalisation : journal, blog, roman photo, affiches, concours ...

Options

Multimédia

A travers l'utilisation de différents supports et formats (plate-forme EPREL, applis, sites web, vidéo, chansons, BD, écriture de nouvelles...) les étudiants pratiquent le français ensemble et individuellement, sur des activités variées au fil du semestre

Atelier d'expressions

Les étudiant.e.s sont invité.e.s à utiliser de façon transversale les compétences qu'ils/elles ont acquises dans les différents cours, de façon à réaliser une activité expressive.

Orthographe

Entraînement à l'orthographe lexicale et grammaticale selon les problèmes rencontrés par les étudiant.e.s, en lien étroit avec la phonétique.

Phonétique

Correction phonétique selon les problèmes rencontrés par les étudiant.e.s, regroupé.e.s par familles de langues (latines, asiatiques, autres). Entraînement sur la prosodie : rythme des phrases, lecture de textes.

Sorties culturelles

Sorties et rallyes (jeux par équipe) proposés par des enseignant.e.s du Delcife. Par exemple le quartier latin, les passages couverts, l'Île Saint-Louis et le Marais, le centre Georges Pompidou, Montmartre, le street-art dans le 13^{ème}. *Inscription spécifique pour chaque sortie.*

Contrôle des connaissances

Le DUEF A2 atteste que l'étudiant.e a acquis le niveau A2 « utilisateur élémentaire », tel que le définit le cadre commun de référence pour les langues du conseil de l'Europe. Ce diplôme d'université est conforme aux certifications homologuées par l'ADCUEFE. www.campus-fle.fr

Nature des épreuves

Le contrôle des connaissances comprend une part de contrôle continu et une part d'examen final. Il n'y a pas toujours un examen pour chaque cours ; en revanche, chaque cours aide à améliorer vos compétences.

Extraits du règlement de l'université

Le contrôle continu

- consiste en une série d'épreuves réparties tout le long du semestre.
- peut être effectué sous forme d'interrogations écrites ou orales, de devoirs, d'exposés, etc., selon la libre appréciation de l'enseignant.e.
- peut ne pas être annoncé et ne concerner que quelques étudiant.e.s du cursus.
- évalue une partie de l'enseignement.
- ne fait pas l'objet de convocation.
- a lieu pendant les heures de cours.
- votre présence est obligatoire.
- une absence est sanctionnée par un 0/20.

Matières	Coefficient	Contrôle continu		Examen Final	
		Ecrit %	Oral %	Ecrit %	Oral %
Grammaire	2.5	50%		50%	
Expression écrite	2	50%		50%	
Compréhension écrite	2	50%			
Vocabulaire	2	100%			
Expression orale	2.5		50%		50%
Compréhension orale	2	50%		50%	
Civilisation de la vie quotidienne	2	100%			
Pédagogie de projets	/	/	/	/	/

Les résultats des examens seront affichés sur les panneaux prévus à cet effet.

Admis.e

Note au-dessus de 10 : vous avez validé votre diplôme

Ajourné.e

Non reçu.e, note en-dessous de 10 : vous n'avez pas validé

Défaillant.e

Non présent.e aux examens

Mention Passable

Note comprise entre 10 et 11,99

Mention Assez bien

Note comprise entre 12 et 13,99

Mention Bien

Note comprise entre 14 et 15,99

Mention Très bien

Note au-dessus de 16

L'examen final

- correspond à une évaluation de l'ensemble d'un semestre et consiste en une épreuve identique pour tous les étudiant.e.s d'un même cursus.
- fait l'objet d'un affichage au minimum 15 jours avant le début des épreuves, précisant la date, l'horaire, la durée et le lieu de chaque épreuve.
- est organisé en plus des 13 semaines de cours.
- garantit l'anonymat des copies.

Déroulement des épreuves

- seul.e.s les étudiant.e.s inscrit.e.s administrativement dans un niveau et ayant payé les frais de scolarité peuvent participer aux examens ;
 - vous devrez vous présenter avec votre carte d'étudiant.e et une pièce d'identité ;
 - vous devrez signer la liste de présence ;
 - vous ne pourrez conserver avec vous que le matériel autorisé pour l'épreuve ;
 - les sacs seront déposés à l'entrée de la salle ;
 - les téléphones portables seront éteints et rangés dans vos sacs ;
 - prévoir une montre ;
 - vous devrez vous présenter ¼ d'heure avant le début de l'épreuve.
- Une fois le sujet distribué, vous ne pourrez plus entrer dans la salle.
- lorsqu'une épreuve dure 1 heure au maximum, vous n'êtes pas autorisé.e à partir avant la fin de l'épreuve. Lorsque celle-ci dure plus d'1 heure, aucun.e étudiant.e ne peut sortir avant la fin de la 1ère heure ;
 - la remise des copies aux surveillant.e.s est obligatoire, même s'il s'agit d'une copie blanche ;
 - les copies écrites au crayon à papier ne seront pas corrigées ;
 - les étudiant.e.s doivent rester silencieux.euses.eux pendant les examens.

Fraude aux examens

Les étudiant.e.s soupçonné.e.s de fraude, de tentative de fraude ou de trouble à l'ordre public sont présenté.e.s à la section disciplinaire de l'université.

Délibération du jury

Le jury délibère à partir des résultats obtenus par les étudiant.e.s en contrôle continu et en examen terminal à condition qu'ils/elles aient été assidu.e.s dans les cours. Tout.e étudiant.e qui a la moyenne (10/20) à l'ensemble des épreuves obtient le diplôme, et peut s'inscrire dans le niveau supérieur. Le jury est souverain. Ses décisions sont définitives et sans appel, à l'exclusion d'erreurs matérielles. Celles-ci doivent être signalées dès l'affichage des résultats, pour correction éventuelle.

Proclamation des résultats

À l'issue de la délibération, les procès-verbaux définitifs signés par le président du jury sont affichés. Les étudiant.e.s ont droit à la communication de leurs notes. Une date leur sera communiquée pour la consultation des copies et pour un entretien éventuel avec l'un des membres du jury.

Conditions de redoublement

Les étudiant.e.s ayant obtenu une moyenne de moins de 10/20 sont admis.e.s à redoubler à condition d'avoir été assidu.e.s dans les cours.

Conditions d'admission à l'université

L'établissement dans lequel vous souhaitez étudier est le seul habilité à valider votre formation antérieure.

Pour authentifier un diplôme obtenu dans votre pays : <http://www.ciep.fr/enic-naric-france> (4 à 6 mois de délai)

L'UPEC prend en compte les diplômes de France International Education (ex CIEP), de l'Alliance française, de la CCIP, ainsi que les DUEF préparés dans un centre ADCUEFE comme le Delcife. Les DUEF B1, B2 et C1, délivrés par le Delcife, peuvent entrer dans la composition d'un dossier d'équivalence. Attention, votre admission n'est pas automatique : cela dépend du niveau et du contenu de vos diplômes, de l'adéquation de votre demande avec la formation proposée par l'université, et du nombre de places. Chaque formation décide librement de vous accepter.

Retirer un dossier sur le site internet de l'UPEC.

Consulter le site de l'UPEC : www.u-pec.fr > Formations

Attention : Certaines filières demandent un test en anglais.
En gestion et comptabilité : test spécifique (SCORE)

Les démarches sont longues. Demandez conseil au SCUIO pour définir votre projet d'études et rédiger votre lettre de motivation.

Admission en Licence 1

La procédure est soumise à un calendrier particulier (Demande d'Admission Préalable = DAP). Vous trouverez tous les renseignements utiles sur le site de l'université :

www.u-pec.fr > Etudiant international > Candidature individuelle > Candidatures en 1^{ère} année

Admission en 2^{ème} et 3^{ème} années de Licence, et en master

Vous avez commencé vos études supérieures et souhaitez les poursuivre en France.

Vous pouvez, en fonction des études que vous avez déjà faites et/ou des diplômes déjà obtenus, solliciter votre admission dans une formation supérieure.

Les candidatures doivent être directement transmises à chaque faculté, selon les documents demandés et le calendrier fixé. La spécialité que vous demandez en master doit être la suite logique de vos études de licence. Quand vous demandez un master, candidatez aussi en licence 3. Vous limiterez ainsi le risque de refus.

Les dispositifs d'apprentissage des langues

Pour progresser en français en dehors des cours, l'UPEC vous propose :

- des ateliers de conversation. Animés par des étudiant.e.s internationales.aux dans leur langue maternelle, ces ateliers vous permettront d'améliorer votre expression orale dans une ambiance détendue et ludique ; inscriptions en septembre et janvier.

- des tandems bilingues pour échanger en face à face ou à distance avec un.e étudiant.e natif.ve d'une autre langue. Travail en autonomie avec des objectifs culturels à définir entre les deux étudiants de l'UPEC ; inscriptions en septembre et janvier.

- une plateforme d'apprentissage en ligne, Eprel-langues, via Speexx. Ce logiciel, accessible gratuitement 7 jours/7 et 24h/24 vous propose 7 langues en autoformation : allemand, anglais, chinois, espagnol, français langue étrangère, italien et néerlandais.

www.u-pec.fr > Etudiant > Etudes et scolarités > Progresser en langues

Informations utiles

La carte étudiant.e multiservices. Délivrée au moment de votre inscription, elle vous permet :

- d'avoir accès aux bibliothèques, aux salles informatiques et aux restaurants
- d'effectuer des impressions et photocopies dans les BU et salles informatiques
- de bénéficier de réductions sur les places de cinéma, entrées de musées, etc.

EPREL, la plateforme de cours en ligne

Pour accéder à cette plateforme gratuite, vous devez tout d'abord activer votre compte étudiant.e.

La procédure :

www.u-pec.fr > Vous êtes ... Etudiant > Services numériques > Activer et sécuriser mon compte

- cliquez sur "connaissance" pour accepter la charte informatique de l'UPEC ;
- la charte du bon usage des moyens informatiques de l'UPEC apparaît ;
- revenez à la page précédente et cochez "J'accepte sans réserve la charte informatique de l'UPEC" ;
- cliquez sur "continuer" ;
- remplissez les champs ;
- mémorisez bien le mot de passe choisi.

Vos identifiant et mot de passe seront les mêmes pendant toute la durée de vos études à l'UPEC. Ils sont valables pour l'ensemble des services numériques proposés par l'université.

Si vous voulez modifier votre mot de passe, connectez-vous à la page <https://sesame.u-pec.fr/>

L'informatique en libre-service

Des ordinateurs en libre-service sont à votre disposition sur présentation de votre carte d'étudiant.e. Vous pouvez emprunter un ordinateur portable au sein de la bibliothèque, et imprimer des documents.

Les plus proches : bibliothèque d'éco-gestion et d'urbanisme (bâtiment de la FSEG, 3^{ème} étage).

Les bibliothèques universitaires (BU) votre carte d'étudiant.e vous permet d'accéder aux 12 bibliothèques de l'UPEC, d'emprunter des livres et documents, d'imprimer, et de photocopier des documents. Vous pouvez aussi réserver une salle de travail de groupe (de 3 à 10 étudiants).

Les plus proches de la Maison des langues et des relations internationales :

- **la BU de l'UFR de Sciences économiques et de gestion (juste en face de la MLRI).**

Salles de lecture : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h. Ouvrages de français langue étrangère.

- **la BU de Campus Centre**

Salles de lecture : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 12h30.

Vous pourrez consulter et emprunter à la BU de Campus centre et à la BU de l'UFR de Sciences économiques et de gestion, section 84, des manuels de FLE, des cd, des livres en français facile, des DVD de films français.

Lexique

ADCUEFE : association des directeurs de centres universitaires d'enseignement du français pour les étrangers

CCIP:chambre de commerce et d'industrie de Paris

CIEP: centre international d'études pédagogiques / France Education International

CVEC : contribution à la vie étudiante et de campus

DALF:diplôme approfondi de langue française (par France Education International ex-CIEP)

DAP : demande d'admission préalable (pour l'entrée en Licence 1)

DELCLIFE : département d'enseignement de la langue, de la culture et des institutions françaises aux étrangers

DELFB:diplôme d'études en langue française (par France Education International ex-CIEP)

DUEFA1:diplôme universitaire d'études françaises, niveau A1

DUEFA2:diplôme universitaire d'études françaises, niveau A2

DUEFB1:diplôme universitaire d'études françaises, niveau B1

DUEFB2:diplôme universitaire d'études françaises, niveau B2

DUEFC1:diplôme universitaire d'études françaises, niveau C1

ENIC-NARIC : procédure d'équivalence des diplômes obtenus à l'étranger (par France Education International ex-CIEP)

EPREL:espace pédagogique de ressources en ligne

FLE : français langue étrangère

MLRI: maison des langues et des relations internationales

SCUIO : service central universitaire d'information et d'orientation (à la MIEE, bâtiment voisin de la MLRI)

SIOE:service inscriptions et organisation des études

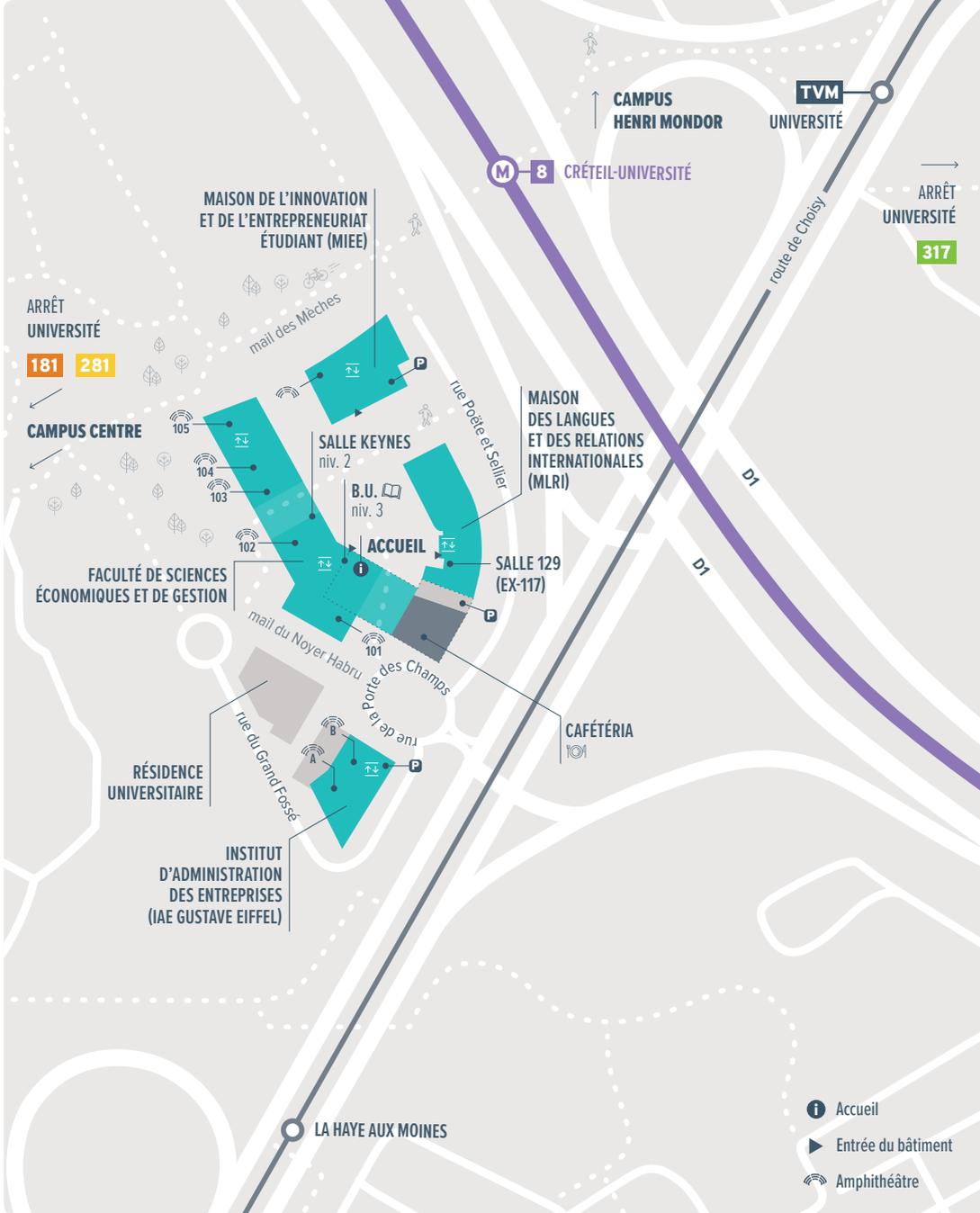
TCF : test de connaissance du français (par France Education International ex-CIEP)

TCF DAP (1^{ère} année) : test pour l'entrée en L1

TEF : test d'évaluation du français (par la chambre de commerce d'Ile-de-France)

UFR : unité de formation et de recherche

Les indications données dans ce livret ne sont pas contractuelles. Version Septembre 2020





MAISON DES LANGUES ET DES RELATIONS INTERNATIONALES



DELCIFÉ

Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines (LLSH)

Maison des Langues - Campus Mail des Mèches
Université Paris-Est Créteil

01 82 69 48 70
delcife@u-pec.fr

Université Paris-Est Créteil

Rue Poète et Sellier
94000 Créteil
Métro 8 : Créteil Université

 **www.u-pec.fr/delcife**